



## NOTE CONCERTATION CHAÎNE BELGE

# Manifeste électoral de la chaîne agroalimentaire belge

La chaîne agroalimentaire belge constitue un acteur sociétal et économique fondamental en Belgique. Elle assure la sécurité et l'approvisionnement alimentaire de nos 11 millions de concitoyens. Avec un chiffre d'affaires de 160 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 23 milliards d'euros, elle contribue grandement à la prospérité économique. De plus, les 70 000 entreprises qui composent la chaîne occupent près de 270 000 personnes, soit près de 7 % de l'emploi dans notre pays. Et cela sans compter les nombreux emplois indirects.

La chaîne agroalimentaire belge a montré sa résilience lors des dernières années difficiles que nous avons connues. Mais cette chaîne est également fragile. Elle se trouve confrontée à de nombreux défis, que ce soit au niveau environnemental, économique... Son équilibre, global mais aussi celui de chaque maillon, doit être renforcé afin de maintenir l'ancrage belge.

## QUE DEMANDONS-NOUS ?

### 1. La reconnaissance de la chaîne agroalimentaire comme secteur stratégique

La chaîne agroalimentaire - approvisionnement, agriculture, industrie alimentaire et commerce alimentaire - est un secteur stratégique qui assure l'alimentation de 11 millions de Belges. En outre, la chaîne agroalimentaire représente une part importante des exportations, principalement vers nos pays voisins et le marché unique européen, et, avec des produits phares, nous marquons également des points à l'échelle mondiale. Cela fait de notre secteur une carte de visite pour notre pays et nos régions.

C'est pourquoi nous demandons :

- Qu'une **plate-forme de concertation interfédérale sur la chaîne agroalimentaire soit mise en place**, avec les ministres compétents (fédéral + Régions) et les secteurs, où pourrait être discuté, de manière structurelle, des goulets d'étranglement et des propositions de solutions pour la chaîne agroalimentaire. Les positions belges importantes au niveau européen, à l'intention des hommes et femmes politiques compétents en la matière, pourraient également y être préparées et discutées ;
- Que la chaîne agroalimentaire soit reconnue comme un secteur essentiel pour l'économie dans le cadre des plans de délestage d'énergie et d'eau ;
- Que la chaîne puisse bénéficier d'une politique qui continue à offrir des perspectives aux jeunes agriculteurs et à ceux qui veulent se lancer afin de leur permettre d'aller de l'avant et





une politique du marché du travail qui soutienne la disponibilité et l'accessibilité financière de la main-d'œuvre pour que nous puissions encore assurer la sécurité alimentaire que nous défendons, en tant que secteur ;

- Que la chaîne puisse disposer d'une politique foncière qui reconnaisse les terres agricoles comme un facteur de production stratégique et essentiel et garantisse l'accès aux terres agricoles ainsi que leur accessibilité financière.

## 2. La réduction de la lasagne de taxes directes et indirectes

En Belgique, les **produits alimentaires** sont, directement et indirectement, soumis à **un grand nombre de taxes et de prélèvements** qui sont souvent moins élevés, ou n'existent pas, dans les pays voisins : coûts salariaux élevés, surcoûts élevés sur l'énergie, cotisation fédérale sur l'emballage des boissons, droit d'accise spécial sur les boissons rafraîchissantes (« taxe sur le sucre »), taxe régionale élevée sur les déchets, éventuelle consigne digitale, etc.

C'est pourquoi nous demandons :

- Qu'un **suivi permanent de tous les coûts, directs et indirects**, de la chaîne agroalimentaire, soit effectué, par exemple dans le cadre d'une concertation interfédérale ;
- Que **les taxes qui désavantagent** la chaîne agroalimentaire belge **en matière de concurrence** soient examinées sur la base de ce monitoring et que ces handicaps, par exemple par rapport aux pays voisins, soient réduits ;
- Que **les taxes sur les emballages**, fédérales et régionales, soient considérées **dans leur globalité**. Si une nouvelle taxe est introduite (par exemple, la taxe régionale sur les déchets sauvages), une autre taxe devrait alors diminuer (par exemple, la cotisation fédérale sur les emballages). Si les emballages deviennent « plus verts » (par exemple, augmentation du pourcentage de contenu recyclé ou investissement dans de nouvelles solutions innovantes), les recettes fiscales provenant de ces « taxes vertes » devraient logiquement diminuer ;
- Que **les charges sur le travail, principalement pour les bas et moyens salaires**, soient réduites afin d'augmenter le revenu net et de ne pas aggraver le handicap salarial (estimé à 25-30 % en 2023 pour la chaîne agroalimentaire, par rapport aux pays voisins) ;
- Qu'une **analyse d'impact** préalable à de nouvelles mesures qui toucheraient la chaîne agroalimentaire soit réalisée, par exemple en matière d'achats transfrontaliers.

## 3. La réduction de la réglementation afin de permettre une concurrence loyale





La chaîne agroalimentaire est soumise à de nombreuses règles en matière de sécurité alimentaire, de durabilité, d'emballage, de transport, etc. De nombreuses règles sont ajoutées chaque année, mais pratiquement aucune obligation n'est supprimée.

C'est pourquoi nous demandons :

- Que les **réglementations européennes** visant à créer des conditions de concurrence équitables au sein du marché unique européen **ne conduisent pas à du gold plating** au niveau national, avec des restrictions et des obligations supplémentaires, une mise en œuvre plus rapide, etc. Les règles nationales qui offrent des opportunités supplémentaires à la chaîne agroalimentaire le peuvent, bien sûr ;
- Que, au niveau européen, l'on tienne compte du contexte urbain spécifique dans lequel nos entreprises opèrent, ce qui présente des défis particuliers pour rendre la durabilité réalisable et abordable ;
- Qu'un **screening des nombreuses règles de la chaîne ait lieu**, par exemple dans le cadre d'une concertation interfédérale, en vue de propositions de simplification administrative ;
- Que la **politique des autorisations** dans les Régions soit **plus rapide et plus sûre sur le plan juridique**. Les procédures de recours doivent être globalement limitées dans le temps afin que nous n'ayons pas de handicap par rapport aux pays voisins ;
- Que les règles ayant un impact sur la chaîne agroalimentaire **soient, autant que possible, alignées et cohérentes entre les trois Régions** ;
- Que la **stabilité en matière de réglementation** (autorisations, durabilité...) soit recherchée autant que possible.

#### 4. Des exigences en matière de durabilité stimulantes, innovantes et fondées sur la science

Le Green Deal européen offre un cadre pour évoluer vers une économie et une société neutres en carbone d'ici à 2050. Cela entraîne un grand nombre de nouvelles obligations pour les bâtiments, les transports, l'agriculture, l'économie, etc. Il est important que cet agenda écologique soit toujours équilibré avec l'agenda économique et la compétitivité des entreprises dans tous les maillons de la chaîne agroalimentaire. En effet, la poursuite de la croissance économique est nécessaire, précisément pour relever de nombreux défis sociétaux, grâce à de nouvelles innovations, mais aussi pour équilibrer les finances publiques. Les spécificités de notre pays et de nos régions doivent également être prises en compte.

C'est pourquoi nous demandons :





- Que les **règles pour plus de durabilité soient basées sur la science et permettent l'innovation**. Par exemple, en ce qui concerne les emballages réutilisables, cela pourrait potentiellement conduire à plus de matériaux et pas moins, à une plus grande consommation d'eau qu'aujourd'hui, etc ;
- Que les attentes en matière de durabilité soient toujours mises en balance avec les attentes en matière d'**activité économique et de compétitivité** ;
- Que des **périodes de mise en œuvre réalistes** soient proposées et que la Belgique n'anticipe pas sur les calendriers européens ;
- Que les **règles qui s'appliquent aux produits européens** (sécurité alimentaire, durabilité, bien-être des animaux, etc.) s'appliquent aussi, en principe, aux **produits importés** ;
- Qu'il y ait une cohérence entre les différentes initiatives (due diligence, CSRD, taxonomie, Sustainable Food System Framework, etc.) ;
- Que les politiques soutiennent le développement durable de manière encourageante et laissent une marge de manœuvre pour atteindre les objectifs fixés de manière appropriée ;
- Sur cette base, les nouveaux produits, processus, méthodes et techniques de traitement devraient être acceptés ;
- Toujours accompagner les initiatives politiques visant la durabilité d'une analyse d'impact économique et juridique solide.

## 5. La garantie de perspectives pour tous les maillons

Nous avons déjà prouvé que la chaîne agroalimentaire est un secteur essentiel et stratégique pour notre pays. Il est donc essentiel d'assurer en Belgique un avenir durable à tous les maillons de cette chaîne : l'agriculture, l'industrie alimentaire et le commerce alimentaire.

C'est pourquoi nous demandons :

- Qu'il y ait une **perspective durable pour chaque maillon** de la chaîne agroalimentaire. En ce qui concerne l'azote, il faut un cadre juridique sûr qui offre un avenir durable tant à l'agriculture qu'à l'industrie ;
- Que les **handicaps** en termes de coûts, de réglementation et de durabilité (cf. ci-dessus) soient véritablement **pris à bras le corps** dans les mois et années à venir, afin de donner à ces secteurs un supplément d'oxygène pour pouvoir affronter la concurrence avec l'étranger ;
- Que dans le cadre de la politique européenne, il soit tenu compte de de la **spécificité de certains États membres et de certaines régions** d'Europe (par exemple, les régions à forte densité de population) ;





- Que la **politique commerciale soit préservée aux niveaux européen et national**, car une grande partie de la production alimentaire est destinée à l'exportation ;
- Un cadre politique qui stimule la coopération au sein de la chaîne et la renforce, notamment en termes de durabilité et de prix équitables pour chaque maillon de la chaîne, jusqu'au consommateur.

\*\*\*\*\*

